

Compte-rendu
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 10 janvier 2022

Nombre de membres afférent au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Séance du : 10.01.2022

Convocation du : 04.01.2022

Affichage du : 04.01.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 janvier, à 18 h 30, le Conseil municipal de VINSOBRES s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Claude SOMAGLINO, Maire

Présents : C. SOMAGLINO, M.C. ROGEZ, R. GLEIZE, D. ROUSSET, E. LIELY, A.M CORRAND, S. CORNUD, C. CALOÏ, J. MOUTON, P. BOURSAUX, S. BOREL, O. ROQUE D'ORBCASTEL, M. CAMPANA

Pouvoirs : M.P. MONIER, pouvoir à Claude SOMAGLINO, C. TORTEL, pouvoir à Denise ROUSSET.

Secrétaire de séance : Roger GLEIZE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

M le Maire soumet à l'approbation du CM les compte-rendu des 08/10/21,08/11/21,06/12/21 qui sont approuvés à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

M le Maire donne lecture des 2 décisions de virements de crédits n° 3 et 4

1- Installation et présentation des membres du conseil municipal des jeunes

M le Maire après avoir souhaité la bienvenue aux jeunes, et demande à chaque conseiller municipal de se présenter.

Ensuite chaque jeune se présente.

Estelle LIELY leur explique le fonctionnement du Conseil Municipal et du Conseil des Jeunes, et leur demande quels sont leurs souhaits. Tous parlent de la création d'un skate park. Un prochain Conseil des Jeunes se tiendra d'ici les vacances de Février.

Le Conseil Municipal des jeunes est officiellement installé.

2- Modalités d'organisation de la journée de solidarité ; règlement du temps de travail 1607 heures

Délibération reportée dans l'attente de l'avis du comité technique du centre de gestion de la Drôme

3- Validation des autorisations d'absence facultatives du personnel communal

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis favorable du Comité Technique en date du 29 novembre 2021.

Résultat du vote : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

4- Recours à des agents contractuels

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser de manière générale, à recourir à des agents contractuels, par contrat, pour assurer le remplacement d'agents titulaires ou contractuels momentanément autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie ordinaire, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, d'un congé de maternité ou pour adoption, de paternité ou d'accueil de l'enfant, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, d'un congé du proche aidant, d'un congé de formation (professionnelle, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences, formation syndicale, congé syndical), d'un détachement, d'une disponibilité, de droit ou, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Résultat du vote : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

5- Renforcement du réseau basse tension à partir du poste les louardes

Opération : **Electrification 263770060 AER**

Renforcement du réseau BT à partir du poste les louardes par mutation de 160 à 250 kva

Dépense prévisionnelle HT	3 440.46 €
dont frais de gestion : 163.83 € HT	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	3 440.46 €
Participation communale	0.00 €

Résultat du vote : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

6- Renforcement du réseau basse tension à partir du poste Borel

Opération : **Electrification 263770060 AER**
Renforcement du réseau BT à partir du poste Borel

Dépense prévisionnelle HT	38 071.28 €
dont frais de gestion : 1812.92 € HT	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	38 071.28 €
Participation communale	0.00 €

Résultat du vote : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

7- Décision modificative n°5 budget général

Crédits supplémentaires sur l'exercice 2021 :

Comptes dépenses :

023/023/011	virement à la section d'investissement	-2018.00 €
042/6811	dotations aux amortissements	+2018.00€

Comptes recettes :

040/28041511	biens mobiliers	+2018.00 €
021/021/	virement de la section de fonctionnement	-2018.00 €

Résultat du vote : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

8- Décision modificative n°6 budget général

Crédits supplémentaires sur l'exercice 2021 :

Comptes dépenses :

041/2313	constructions	+ 41527.81 €
----------	---------------	--------------

Comptes recettes :

041/2033	frais d'insertion	+ 326.21 €
021/2031/	frais d'études	+ 41201.60 €

Résultat du vote : adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

Communication du maire :

- M le Maire a rencontré Claudette Thomas et Mégane du petit Bistrot qui lui ont annoncé un allongement de la période d'ouverture. Ils ont en outre demandé un remplacement des fenêtres bois à l'étage, ce sera mis à l'étude par la commune.
- M le Maire fait part du projet d'isolation par l'extérieur du bâtiment des gîtes communaux en liaison avec DAH et avec l'appui du SDED pour le financement.
- M le Maire annonce que ce matin deux barrières ont été arrachées rue du Portalon, une plainte a été déposée.
- M Maire informe que l'enquête publique pour la modification n°1 du PLU débutera le 31 Janvier pour une durée d'un mois.
- M le Maire et le Conseil municipal souhaitent un bon anniversaire à Stéphanie CORNUD,
- Jean MOUTON transmet les remerciements des riverains pour les travaux effectués sur les fossés et signale la présence d'un nid de frelons asiatiques au quartier des côtes.
- M. Louis AUTRAND demande la parole M. le MAIRE l'autorise à s'exprimer. Il réitère son opposition à l'installation de potelets à l'angle de la Grand RUE et la Rue du Portalon, et dit ne pas comprendre que la Mairie ait vendu l'AL12 sans la proposer aux voisins. M le Maire lui répond vu que la rue est maintenant en sens unique, les potelets ne seront pas mis. Pour l'al 12 aucun voisin ne s'est manifesté pour l'acheter.

La séance est levée à 19h19.

Le Maire,
Claude SOMAGLINO

